

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt cinq**

**Le : 10 juillet 2025**

**Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON**

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,**

**À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD,  
Maire,**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2025**

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Déborah CORNILLLOT, Monsieur David BARLET, Madame Elodie HAMELIN, Monsieur David FRETILLE, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Florent ALVAREZ ;

**PROCURATIONS** : Madame Marie-Joseph LABERGERE à Monsieur François POIRSON, Monsieur Cyrille CHAUVET à Monsieur Patrice CHAUVET, Madame Fatima BOUKILI à Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Michel BAUDU à Madame Nadine BURGAUD, Madame Muriel COTTIER à Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Lakhdar ABED à Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Chloé RESTOUEIX, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Denis AGNESE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Votants : 23

Présents : 17

**DÉLIBÉRATION 2025-07-08 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES  
CREEE SPECIFIQUEMENT POUR LE PROJET DE RENOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE L'ALSH**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de constituer une commission d'appel d'offres spécifique au projet de rénovation et d'agrandissement de l'ALSH.

Vu l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que la composition de la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics qui stipule que pour "les communes de 3 500 habitants et plus, celle-ci est représentée par le Maire, ou son représentant, Président, et cinq membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste".

Madame le Maire demande quelles sont les listes de candidats.

La liste présentée est la suivante :

En qualité de titulaires	En qualité de suppléants
François POIRSON	Lakhdar ABED
Olivier TERRAZ	Arnaud BOUHIER
Patrice CHAUVET	Elodie HAMELIN
Guy DESVILLES	Brigitte SIMONNEAU
Florent ALVAREZ	Muriel COTTIER

Sont donc désignés membres de la commission d'appel d'offres spécifique au projet de rénovation et d'agrandissement de l'ALSH à l'unanimité des membres du Conseil Municipal :

En qualité de titulaires	En qualité de suppléants
François POIRSON	Lakhdar ABED
Olivier TERRAZ	Arnaud BOUHIER
Patrice CHAUVET	Elodie HAMELIN
Guy DESVILLES	Brigitte SIMONNEAU
Florent ALVAREZ	Muriel COTTIER

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 17 juillet 2025

Affiché / Notifié le 17 juillet 2025

Certifié exécutoire le 17 juillet 2025

Publiée le 17 juillet 2025.

Le Maire,

Nadine BURGAUD

